

Réunion du 6 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le six juin à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 30/05/2023

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, , GIBERT Dominique, LAFAYE Jérôme, GUIGNARD Sébastien /formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : CHEMINOT Anyta (a donné procuration à Thierry CHARRET) ; KURAST Xavier (a donné procuration à Lionnel THOMAS) ; JAMET Jérôme (a donné procuration à Christophe LECLERC)

M.GUIGNARD Sébastien, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°36/2023

Mise à jour du tableau des effectifs : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE à temps non complet ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE à temps complet

CONSIDÉRANT la délibération n°21/2021 en date du 23 mars 2021 portant création d'un poste de 29 heures hebdomadaire : emploi permanent d'adjoint technique (grade Cat. C), confié à un agent contractuel pour la gestion du restaurant scolaire et de l'entretien des bâtiments communaux ;

CONSIDÉRANT cet emploi contractuel permanent à temps non complet insuffisant quant au volume horaire et aux missions à remplir au niveau du service technique ;

VU la volonté municipale d'augmenter de plus de 10% la quotité de travail de cet agent à compter du 1^{er} août 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant cet emploi portant sur un poste d'adjoint technique de 29,00/35^{ème}, sous réserve d'un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier ;

DÉCIDE après déclaration de vacance d'emploi saisi sur le site www.emploi-territorial.fr, de créer un emploi permanent d'adjoint technique (cat. C – échelle C1) à temps complet 35,00/35^{ème}, à compter du 1^{er} août 2023 ;

ADOpte à l'unanimité la délibération de ce jour (**11 voix pour**)

Pour copie conforme.
CHAZEMAIS, le 7 juin 2023
Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

